



Intervention

GROUPE DES DÉPUTÉ-E-S COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS

générale

PATRICK BRAQUEZEC

Député de Seine-Saint-Denis

PROJET DE LOI DE FINANCES 2007

ACTION EXTERIEURE DE L'ETAT

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les ministres
Chers collègues,

Le budget 2007 du Ministère des Affaires étrangères augmente de 3,8%, s'élevant ainsi à 4,5 milliards d'euros dont 1,451 (64% des crédits de la mission) pour le programme Action de la France en Europe et dans le monde. Nous pourrions nous en réjouir, d'autant que dans ce cadre, il y a une augmentation de 60 millions d'euros pour la contribution française aux organisations internationales ; et sur ces 60 millions, 50 sont attribués aux opérations de maintien de la paix. Le maintien de la paix dans le contexte mondial actuel mérite largement cette augmentation, mais permettez-moi quelques commentaires sur certaines interventions de la France dans ce domaine régi par les relations internationales et donc soumis aux normes impératives du droit international en termes de maintien de la paix ; la dernière concerne la Côte d'Ivoire ; en effet, la France a usé de son statut de membre permanent au Conseil de Sécurité pour s'ingérer dans la politique intérieure de pays africains. Elle a utilisé le Conseil de sécurité pour abroger les normes constitutionnelles d'un état souverain, cet acte ne va pas contribuer au renforcement et à la transparence des institutions démocratiques ivoiriennes, il obère, plutôt, toute chance de construction de paix. Je m'étonne d'ailleurs que la France ait pu même aller à adopter des dispositions constitutionnelles à l'égard des compétences du premier ministre ivoirien. Imaginons un jour que le Conseil de sécurité abroge nos institutions démocratiques, impose un président et délimite ses compétences ! Quelle serait, Monsieur le Ministre, Monsieur le président et chers collègues, notre réaction ?

RELATIONS PRESSE

Tél. : 01 40 63 60 84 • presse.cr@assemblee-nationale.fr • Fax : 01 40 63 53 87

Assemblée nationale • Groupe des député-es communistes et républicains
126, rue de l'université • 75355 PARIS CEDEX 07 SP • Tél. : 01 40 63 60 83 • Fax : 01 40 63 55 21
[http : //www.groupe-communiste.assemblee-nationale.fr](http://www.groupe-communiste.assemblee-nationale.fr) • groupe.cr@assemblee-nationale.fr

Je continue avec la guerre qui a secoué et ravagé une grande partie du Liban durant cet été. Au-delà de la région mise à feu et à sang et au bord de l'implosion -la plupart des Etats, dont la France, se sont mis dans l'incapacité de respecter et de faire respecter les principes et les conventions signés par eux-mêmes. Cela est encore vrai pour la résolution 1701 adoptée par le Conseil de Sécurité ; Israël continue de violer quotidiennement cette résolution - il suffit de se reporter au Rapport du secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 qui précise qu' " *il y a eu toutefois une grave violation de la cessation des hostilités, lorsque les forces israéliennes ont effectué un raid dans la partie orientale du Liban le 19 août* " ; je ne parlerais pas de l'incident avec un navire allemand. Il semble bien qu'il n'y a aucune volonté ferme de faire respecter une décision dont la valeur juridique contraignante équivaut à celle qui avait été prise pour la Côte d'Ivoire. Logiquement, chaque situation a ses spécificités mais on ne peut que s'étonner devant cette politique de deux poids, deux mesures.

Ainsi, plus que de participer à des opérations de maintien de la paix dont les contours sont imprécis compte tenu des conditions imposées par la position dominante de certains pays, la France devrait œuvrer pour que les notions les mieux établies du droit international ne se trouvent plus soumises à une crise, allant de l'érosion de l'interdiction du recours à la force armée à la notion de " guerre préventive , démantelant indirectement tout le système de sécurité collective, revisitant la notion de légitime défense et ouvrant la voie à la défense préventive. C'est la nature même de tout le système de sécurité collective, de coopération et de l'ordre international en général qui est en jeu. Allons plus loin, avec la participation française à la Finul, le gouvernement français aurait dû demander que cette force de maintien de la paix soit développée aussi bien au sud Liban qu'au nord d'Israël. N'oublions pas - et notre gouvernement a tendance à l'oublier- que depuis 2000, de multiples violations de l'espace aérien et maritime libanais ont eu lieu bien avant l'enlèvement, sur territoire libanais et non israélien, de deux soldats. Notre gouvernement aurait dû être vigilant sur le concept agresseur/agressé et donc tout faire pour adapter, dans cette crise grave, sa politique extérieure au regard des normes impératives du droit international. L'Etat français, plutôt que de s'ingérer dans les affaires d'états souverains et de dépenser l'argent public pour ces actions, devrait œuvrer en faveur du règlement pacifique des différends, de la coopération internationale et du développement.

La France s'honorerait d'être le fer de lance des pays travaillant pour le droit des peuples

Prenons un autre exemple ; avec la situation dans les territoires palestiniens occupés, force est encore de constater que la France ne tient pas compte de ses obligations au regard du droit international. Rappelons juste qu'en 2004, la construction du mur d'annexion a été déclarée illégale par la Cour internationale de justice, le 9 juillet 2004, et que l'Assemblée générale des Nations unies a enjoint l'État d'Israël de se conformer à cet avis, le 20 juillet de cette même année. L'avis de la Cour pénale internationale précisait que les Etats parties se devaient de respecter et de faire respecter les normes du droit international. Or, rien n'a été fait dans ce sens par le gouvernement, pourtant la France est bien signataire de la IV^e Convention de Genève et de ses protocoles ! Elle s'honorerait d'être le fer de lance des pays travaillant pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et dans ce cadre-là pour que les droits du peuple palestinien soient reconnus tels qu'ils ont été affirmés par les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Il est temps que l'Etat palestinien voie le jour et que l'occupation israélienne cesse ! Je pourrais aussi parler du tramway de Jérusalem. Si les compagnies françaises, ayant emporté le contrat de sa réalisation, peuvent se voir demander des comptes pour avoir ignoré que le tracé d'une partie de ce tramway remet en cause le statut de Jérusalem comme future capitale de l'Etat palestinien, mais aussi obère toute chance de processus de paix parce que construit au-delà de la ligne verte, il ne faut pas oublier que l'Etat français leur a favorisé l'obtention de ce contrat, et ce faisant, il s'est mis dans la situation de violer les normes impératives du droit international en ne respectant pas ses obligations. L'on voit bien que les opérations pour le maintien de la paix tiennent plus par leur orientation politique mue par une politique du deux poids, deux mesures décidée essentiellement par les Etats-Unis.

Dès lors le montant des opérations de maintien de la paix peut être augmenté, mais si la paix se mesure à l'aune de l'axe du bien au détriment du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, du droit des états à leur souve-

raineté, du droit des peuples à disposer de leurs propres ressources naturelles et à choisir librement leur système politique, alors ces opérations de la paix ne font rien de plus que de faire régner la loi du plus fort en violant les normes impératives du droit international ; elles font courir un grave danger à l'ensemble de l'humanité car elles ne garantissent aucunement le maintien de la paix, mais favorisent plutôt la dérégulation des relations internationales.

L'APD " réelle " de la France ne progresse pas

Passons à l'Aide publique au développement, l'Etat avait annoncé, dès mars 2002, l'adoption d'un calendrier officiel pour porter le niveau de l'APD française à 0,50% du Revenu National Brut d'ici 2007 et 0,70%, d'ici 2012 - recommandation de l'ONU-. En 2005, l'APD a représenté 0,47% du PIB. Mais en matière d'APD, la qualité de l'aide est toute aussi importante que sa quantité. Une fois de plus, il s'agit d'une augmentation en trompe l'œil car l'évolution récente de l'APD française est marquée par un paradoxe. Si la France se classe en tête des pays européens pour la part de sa richesse nationale consacrée à l'APD, elle dégage, pourtant, peu de ressources nouvelles pour financer le développement. Cette augmentation est avant tout la conséquence de la mise en œuvre de plans d'annulation de dettes décidés au niveau multilatéral. Ces annulations de dettes représentaient 40% de l'APD française en 2003. Or, ces annulations relèvent pour leur grande majorité d'un simple effacement comptable de créances impayables. Les pays bénéficiaires, très pauvres, étaient tombés pour la plupart dans la spirale du surendettement et dans l'incapacité de payer la grande majorité de leur dette. Ces annulations ont, par conséquent, un impact très limité pour les pays " bénéficiaires ". La France comptabilise toujours dans son APD certaines dépenses à destination de Territoires d'Outre Mer (TOM) ou des crédits de rayonnement culturel et de diffusion du français à l'étranger. Une fois retirées ces " dépenses ", le niveau de la contribution de la France au financement du développement se réduit considérablement. L'APD " réelle " de la France ne progresse pas et ne représente que 60% de son APD officielle. Par ailleurs, au-delà de la réalité des montants engagés, l'aide française est confrontée à un déficit de crédibilité : manque de lisibilité et de transparence, faible prévisibilité des flux, absence de coordination avec les autres donateurs. Il serait temps que la France augmente son APD " réelle " pour relever le défi des 0,70% : cela suppose un véritable effort budgétaire et non une politique de trompe l'œil. Le développement et la redistribution des richesses à échelle mondiale pourraient être financés par des taxes internationales responsabilisant les états, les entreprises privées et les institutions financières plutôt que de responsabiliser les individus. Par exemple, instituons une taxe sur le kérosène, et non, comme c'est maintenant le cas, par une taxe sur les billets d'avion, je rappelle que notre groupe s'est abstenu sur cette proposition. Ou instituons des taxations financières sur le flux de capitaux. Mais aussi, recentrons la politique française de coopération au développement sur la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté et le respect des droits humains fondamentaux en consacrant au minimum 20% de notre APD au financement des services sociaux de base.

Une autre mission du MAE mérite attention, celle qui contribue à la maîtrise des flux migratoires, il semble que cette maîtrise ne soit envisagée que sous un angle uniquement comptable. Est-ce que l'augmentation de 16 millions d'euros pour la mise en place des visas biométriques va répondre à la demande de millions de personnes chassées de leur pays soit par la guerre, la famine ou la pauvreté extrême. Si le traitement sécurisé des passeports s'avère nécessaire, il ne devrait pas se faire au détriment de ces nombreuses personnes qui demandent asile à la France. Je ne peux pas ne pas mettre cette mesure en relation avec la loi Immigration, intégration et poser la question de l'impact de plus en plus grandissant de l'idéologie sécuritaire.

La même remarque est à faire en ce qui concerne l'OFPPA qui se voit doter, dans le cadre d'un plan d'urgence, d'une subvention de 45,56 millions, essentiellement attribuée aux moyens personnel dans le seul but de réduire les délais de traitement des demandes d'asile - ce qui, dans l'absolu, est bien-. Mais cette précipitation à vouloir traiter les demandes rapidement risque, par manque de temps, par manque de pièces venant des pays dont sont issus les demandeurs d'asile ou plus grave encore par manque d'investigation poussée, de ne pas apporter une réponse positive à ces demandes. Il est ici demandé de faire du rendement et de faire fi de la situation des deman-

deurs. Encore une fois, je constate que c'est en congruence avec la loi Immigration, Intégration. Ce n'est pas ce que j'appelle une politique digne de la politique extérieure de l'Etat et encore moins une bonne maîtrise et gestion des flux migratoires.

Je pourrais multiplier les exemples où la France n'est hélas pas à la hauteur de ses obligations sur le plan international. Elle favorise les décisions bilatérales, voire unilatérales au détriment d'un développement des relations multilatérales de façon à rééquilibrer durablement les relations internationales. Ce faisant, elle se met en position de violer un certain nombre de ses obligations internationales, porte le discrédit sur de nombreux instruments internationaux et participe à l'érosion des institutions internationales. Ce n'est quand même pas son rôle ! Mais non contente d'être en panne sur le plan international, elle l'est aussi sur le plan européen, elle refuse toujours d'entendre les demandes de changement social et démocratique exprimées lors du référendum à propos du projet de Constitution européenne ; notre gouvernement fait même preuve d'autisme en continuant à discuter de la construction européenne comme si les résultats du référendum n'avaient aucun sens, c'est quelque peu insultant à l'égard des 54,67% de citoyennes et citoyens qui ont exprimé leur choix d'une Europe sociale et démocratique ! Face à la façon dont le gouvernement choisit d'exercer son action en matière de politique extérieure de la France, qui mériterait de vraies ambitions politiques défendant les principes de la Charte des Nations Unies, notre groupe ne peut voter ce budget